



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**11 Laurier St./11, rue Laurier**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (613) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Health Services Project Division (XF)/Division des  
projets de services de santé (XF)  
Place du Portage, Phase III, 12C1  
11 Laurier St./11 rue, Laurier  
Gatineau  
Gatineau  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Agence en soins infirmiers	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> HT426-172611/C	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> HT426-172611	<b>Date</b> 2017-11-11
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XF-005-31945	
<b>File No. - N° de dossier</b> 005xf.HT426-172611	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-12-13</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chapple, Jeremy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 005xf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-2226 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**SERVICES INFIRMIERS D'AGENCE DANS LES COMMUNAUTÉS ÉLOIGNÉES, SEMI-ISOLÉES ET ISOLÉES DES PREMIÈRES NATIONS (PN) POUR LE COMPTE DE SANTÉ CANADA (SC)**

**N° DE LA DEMANDE DE PROPOSITION #HT426-172611/C**

**MODIFICATION 001**

Cette modification contient les sections suivantes :

1. Questions et réponses
2. Modifications à la Demande de soumissions

**Section 1 : Ensemble de questions et réponses (1)**

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre à leur arrivée à SPAC. Une question et sa réponse seront affichées par Achatsetventes lorsque la réponse sera disponible. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre. Les questions suivantes ont été reçues. Conformément à l'article 13 du document 2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – besoins concurrentiels (2017-04-27), qui a été intégré dans la demande de soumissions, les questions et leurs réponses sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels comme suit :

**Question 1**

Comme les mois de novembre et décembre sont une période très occupée, nous aimerions demander de reporter la date limite de la DDP HT426-172611/C jusqu'à la mi-février 2018.

**Réponse 1**

En raison de l'échéancier du processus d'approvisionnement, le Canada ne prévoit pas reporter la date de clôture de l'invitation.

**Question 2**

- a) Région de l'Ontario, annexe A - Énoncé des travaux, article 8 - Exigences liées à l'emploi de l'infirmier(e) contractuel(le), a) Exigences en matière d'études au stade de l'autorisation de tâches : il est indiqué dans la 4<sup>e</sup> colonne du premier tableau que les infirmier(e)s autorisé(e)s doivent détenir un baccalauréat en soins infirmiers. Cependant, à l'appendice C de l'annexe A – modèle de l'Ontario – Liste d'infirmier(e) contractuel(le) sur la liste de service de l'entrepreneur, point 2, il est indiqué : *Copie du baccalauréat/diplôme (Oui/Non)*.

Veillez clarifier si l'infirmier(e) autorisé(e) doit détenir un baccalauréat en soins infirmiers ou un diplôme en soins infirmiers d'une université ou d'un collège reconnu (comme dans les autres régions), ou s'il faut absolument détenir un baccalauréat en soins infirmiers en Ontario?

- b) Région de l'Ontario, annexe A - Énoncé des travaux, article 8 - Exigences liées à l'emploi de l'infirmier(e) contractuel(le), a) Exigences en matière d'études au stade de l'autorisation de tâches : il est indiqué dans la 4<sup>e</sup> colonne du second tableau que les infirmier(e)s praticien(ne)s doivent détenir une maîtrise de pratique avancée en soins infirmiers – famille tous les âges. Parmi notre personnel, nous comptons des infirmiers qui ont obtenu un diplôme en soins infirmiers d'une autre province qui ont un permis d'exercice valide de l'Ontario et qui y travaillent actuellement. Leur titre de compétence a été examiné en détail par l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario avant l'émission de leur permis et ils sont autorisés à travailler dans cette province.

---

Pourquoi est-ce que l'exigence sur les études en soins infirmiers est restreinte aux programmes universitaires de l'Ontario?

## **Réponse 2**

- a) Les exigences en matière d'éducation pour les infirmier(e) autorisé(e) dans la région de l'Ontario est un baccalauréat en soins infirmiers, comme l'indique l'article 8 de l'énoncé des travaux. Voir la modification 1 ci-dessous.
- b) Les exigences en matière d'éducation pour les IP dans la région de l'Ontario ne se limitent pas aux diplômés d'un programme universitaire de l'Ontario. L'exigence sur les études pour les infirmiers praticiens dans la région de l'Ontario est un programme universitaire ontarien reconnu de formation d'infirmier praticien en soins de santé primaires ou l'équivalent conformément à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Voir la modification 2 ci-dessous.

## **Section 2 : Modifications à l'invitation :**

Les modifications suivantes sont apportées à la demande de proposition:

- À l'appendice C de l'annexe A – Ontario, page 1 de 2:  

SUPPRIMER :	2. Copie du baccalauréat/diplôme (Oui/Non)
INSÉRER :	2. Copie du baccalauréat (Oui/Non)
- À l'annexe A - Énoncé des travaux - Ontario, article 8 - Exigences liées à l'emploi de l'infirmier(e) contractuel(le), a) Exigences en matière d'études au stade de l'autorisation de tâches, dans la 4<sup>e</sup> colonne du second tableau :  

SUPPRIMER :	Maîtrise de pratique avancée en soins infirmiers – famille tous les âges.
INSÉRER :	Maîtrise de pratique avancée en soins infirmiers – famille tous les âges ou l'équivalent conformément à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (CNO).
- À l'annexe A - Énoncé des travaux - Alberta, article 8 – Exigences liées à l'emploi de l'infirmier(e) contractuel(le), a) Exigences en matière d'études au stade de l'autorisation de tâches, dans la 4<sup>e</sup> colonne du second tableau :  

SUPPRIMER :	Maîtrise de pratique avancée en soins infirmiers – famille tous les âges.
INSÉRER :	Maîtrise de pratique avancée en soins infirmiers – famille tous les âges ou l'équivalent conformément au « College and Association of Registered Nurses of Alberta (CARNA) ».
- Ce changement s'applique uniquement à la demande de proposition en anglais.

5. À la pièce jointe 2 à la partie 4, dans le pied-de-page:
- SUPPRIMER : HT426-172611/B
- INSÉRER : HT426-172611/C
6. À la Pièce jointe 1 à la partie 4, Région du Québec, section 1 :
- SUPPRIMER : ou infirmière et infirmier praticiens (IP)
7. À l'annexe A - Énoncé des travaux - Alberta, article 8 – Exigences liées à l'emploi de l'infirmier(e) contractuel(le), a) Exigences en matière d'études au stade de l'autorisation de tâches, dans la 1ère colonne du second tableau :
- SUPPRIMER : Infirmier(e)s autorisé(e)s
- INSÉRER : Infirmier(e)s praticien(ne)s
8. À l'annexe A - Énoncé des travaux - Manitoba, article 8 – Exigences liées à l'emploi de l'infirmier(e) contractuel(le), a) Exigences en matière d'études au stade de l'autorisation de tâches, dans la 1ère colonne du second tableau :
- SUPPRIMER : Infirmier(e)s autorisé(e)s
- INSÉRER : Infirmier(e)s praticien(ne)s
9. À l'annexe A - Énoncé des travaux - Ontario, article 8 – Exigences liées à l'emploi de l'infirmier(e) contractuel(le), a) Exigences en matière d'études au stade de l'autorisation de tâches, dans la 1ère colonne du second tableau :
- SUPPRIMER : Infirmier(e)s autorisé(e)s
- INSÉRER : Infirmier(e)s praticien(ne)s

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES**